

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Ingénierie et études - Apprentissage</b>	<b>521</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code du travail,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016 approuvant le plan de relance de l'apprentissage ;
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 portant adoption de la convention régionale relative à la création d'un centre de formation d'apprentis pour la période 2017-2021;
- VU** la délibération du Conseil Régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP), ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2018 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,


ANNULE

partiellement, à hauteur de 6 100 € l'affectation d'autorisation d'engagement de 16 200 € (opération n° 19D02761) votée par délibération de la Commission permanente du 5 avril 2019 pour la prise en charge des dépenses relatives à l'animation du partenariat régional sur l'apprentissage.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 6 100 € pour la prise en charge des dépenses relatives au Programme régional de formation des acteurs de l'apprentissage (opération n° 18D05816) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs